



Posté le 24 octobre 2016

Info G.D.S.A. 29

2016--3

La saison apicole 2016 est quasiment finie ; la météo de ce mois d'octobre 2016 diffère de celle d'octobre 2015 ; les rentrées de pollen et de nectar de lierre sont aussi moins importantes. Autre différence entre 2015 et 2016 : la forte pression du frelon *Vespa velutina* sur les ruchers en tout point du département. La mise en hivernage de vos colonies se termine sans doute. **Voici quelques informations du GDSA-29.**

1) Cotisations - Adhésions 2017.

Vous recevrez le courrier d'appel à cotisation, ainsi que le formulaire pour les abonnements et/ou assurances, comme d'habitude, au cours de la première quinzaine du mois de décembre. Patientez encore un peu.

Quelques apiculteurs posent quelques questions sur les cotisations 2017. Les cotisations 2017 sont augmentées par rapport à celles de 2016 (proposition adoptée lors de l'AG du 5 mars 2016). Ces cotisations prennent en compte les cotisations suivantes :

La cotisation à la FNOSAD qui est depuis quelques années de 3 € par adhérent.

Le GDS-Apicole du Finistère (GDSA-29) a adhéré en 2011 à GDS-Bretagne, où il participe à la section apicole (avec 3 représentants), comme l'ont également fait les GDS-Apicoles des 3 autres départements bretons. Cela entraîne de facto une cotisation de base, **et plus** si des actions sanitaires sont menées aux niveaux régional et départemental. Elle est au minimum de l'ordre de 3 € par apiculteur.

Le GDSA-29 participe aux travaux de la commission apicole du GIE-Elevages de Bretagne et paye là aussi une cotisation.

D'où le barème des cotisations pour les adhérents :

De 0 à 50 ruches :	Cotiz = 16 € + 0,45 € /ruche
De 50 à 100 ruches :	Cotiz = 26 € + 0,25 € /ruche
De 100 à 300 ruches :	Cotiz = 36 € + 0,15 € /ruche
300 ruches et plus :	Cotiz = 66 € + 0,05 € / ruche.

Une table complète ruche par ruche sera jointe au courrier de décembre lors de l'appel à cotisations.

2) Financement des médicaments anti-varroa

Plusieurs événements sont intervenus en 2015 et 2016 qui auront des répercussions sur les subventions qu'il était possible d'obtenir auprès des collectivités territoriales, le Conseil Départemental par exemple. Ces financements pouvaient être supportés à hauteur de 50% par le Plan Apicole Européen (PAE) via FranceAgriMer.

- La loi NOTRe adoptée au cours de l'été 2015 réaménage les attributions entre région et départements.
- Le PAE nouvelle version (2017-2020) vient d'être adopté par FAM pour la France. Le soutien aux médicaments anti-varroa n'y figure plus. Sera-t-il compensé d'une autre façon ? Pas si sûr.

Le GDSA-29 et la section apicole de GDS-Bzh essayent de trouver quelques aides. Mais il ne faut pas se faire trop d'illusions. Cependant les visites des apiculteurs liées au PSE et aux médicaments anti-varroa se poursuivront, financées entre autres par les cotisations.

3) Les stages du GDSA-29 en 2016.

Le conseil d'administration, lors de sa dernière réunion qui s'est tenue début octobre, a envisagé pour les stages qui seront proposés par le GDSA en 2017, les dates suivantes :

- Journée « découverte » : 18 mars
- Journées « Initiation » : 5 et 8 avril ; 22 et 26 avril ; 10 et 13 mai
- Journées « conduite du rucher & sanitaire » : 1er avril ; 22 avril ; 6 mai et 20 mai
- Journées « élevage de reines » : 10 et 11 juin.
- Journée « récolte de miel » : le 19 ou le 26 août ?

Les inscriptions à ces différents stages commenceront au courant du mois de novembre. Il sera aussi possible de s'inscrire en ligne sur le site du GDSA : gdsa29.apibreizh.fr (menu **stages de formation.**)

4) Aethina tumida...

Aethina tumida, dit encore le « petit coléoptère des ruches » a été découvert en septembre 2014 en Calabre, dans le sud de l'Italie.

- Lors du bilan le 23 décembre 2014, plus de 60 coléoptères avaient été recensés. Puis plus rien. Les services sanitaires italiens avaient-ils réussi à l'éradiquer ? On se mettait à espérer...
- 2015 : On a trouvé d'autres insectes, à l'automne, dans la même zone, autour de **GIOIA TAURO** en Calabre. Bilan au 13 octobre 2015 : 14 ruchers étaient atteints avec 2 larves et 59 coléoptères adultes trouvés. Serait-ce terminé?
- En septembre 2016, l'**Italie** a annoncé un autre cas d'infestation par le petit coléoptère de la ruche (*Aethina tumida*) dans la province de Cosenza en Calabre, à environ 100 km au nord de la province de Reggio de Calabre touchée jusqu'ici. Cette propagation soudaine est due à un transport non autorisé de colonies d'abeilles au sein du pays. Dans la province de Reggio de Calabre touchée en premier, 30 nouveaux ruchers ont été touchés en septembre 2016.

Cette fois-ci il semblerait que l'éradication devienne de plus en plus problématique et qu'il faille s'attendre à l'arrivée d'*Aethina tumida* à plus ou moins long terme dans nos ruchers.

Si vous achetez des reines ou des essaims renseignez-vous soigneusement sur leur origine.

Rappel : *Aethina tumida* est classé Danger Sanitaire de Catégorie 1 en France.

5) La XVIIIème université d'automne du GDSA-29.

Il y a 19 ans se tenait la première université d'automne du GDSA-29. Le thème en fut le varroa (il s'appelait encore *Varroa jacobsonii* Oudemans, 1904).

Cette année la pression du frelon asiatique est très forte quoique inégalement suivant les secteurs du département. De nombreux apiculteurs en sont affolés. Après avoir contacté plusieurs conférenciers sur d'autres sujets nous avons pensé aborder le thème du frelon asiatique cette année.

La journée se décomposera en deux parties, le matin et l'après-midi. Le matin Quentin ROME nous fera le point des connaissances sur le frelon. L'après-midi des collègues viendront présenter les luttes développées dans leurs départements (Ille-et-Vilaine, Loire Atlantique, Morbihan) que ce soit piégeage pour les uns ou destructions de nids pour d'autres.

Quentin Rome est chargé d'études scientifiques au service Hymenoptera du Muséum National d'Histoire Naturelle (UMR7205 MNHN-CNRS).

Il étudie la taxonomie des fourmis et des guêpes et est chargé du suivi de l'invasion de *Vespa velutina* en Europe, ainsi que l'étude de sa biologie et de méthodes de lutte.

Cette journée est fixée au samedi 19 novembre 2016. (Voir invitation ci-jointe)

A partir de 9 heures.

Au lycée agricole du NIVOT.

Le tarif de la journée : 25 € avec le repas de midi 10 € sans le repas.

6) Neuvième concours photos

Compte tenu du succès des éditions précédentes, un concours de photos est organisé encore cette année. Vous avez sûrement fait beaucoup de belles photos cet été... Joël Blaize a accepté de s'en occuper encore cette année. **Envoyez-nous rapidement vos photos.**

Règlement du 9^{ème} concours de photos du GDSA du Finistère.

Ce 8ème concours organisé par le GDSA du Finistère se déroulera dans le cadre de la XVIIIème Université d'automne du GDSA-29, le samedi 19 novembre 2016 au Nivot (Lopérec).

Date limite d'envoi de vos photographies : 10 novembre 2016.

Le thème : L'abeille.

En fait tous les thèmes sont acceptés, pourvu qu'ils concernent les abeilles au sens large : l'apiculture, les abeilles mellifères, le butinage, les ruches, le miel, les travaux de l'apiculteur et la pollinisation par les insectes.... et même les maladies des abeilles...

Les critères pris en compte : il s'agira de juger de l'intérêt du sujet, bien sûr, mais aussi des qualités de la photo (netteté, cadrage, composition, éclairage...). Nous nous réservons le droit d'écarter les photos qui ne répondraient pas à un minimum de ces critères de qualité.

Format des photos : Photos numériques exclusivement : taille minimale 1600x1200pixels.

Pour les photos numériques les expédier par courriel à : gdsa29@apibreizh.fr. N'hésitez pas à expédier vos photos en plusieurs courriels si besoin. Si vous en avez beaucoup une clé USB ou un CD peuvent aussi convenir (ils vous seront rendus). On peut aussi utiliser les autres moyens de transfert pour documents « lourds en octets » disponibles sur Internet.

Bien sûr, vous devez **être l'auteur** de la photographie et autoriser le GDSA-29 à utiliser les photos confiées (qu'elles soient primées ou non) dans le cadre des divers documents réalisés et distribués par le GDSA-29 à l'occasion de stages, d'animations ou d'informations (Bulletins du GDSA-29, site web du GDSA-29...). En cas d'utilisation par le GDSA-29, l'auteur en sera averti et son nom accompagnera bien entendu la photographie. Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce concours, s'adresser à Joël Blaize, de préférence par mail : (sur le site du GDSA-29 : gdsa29@apibreizh.fr ou joel.blaize@orange.fr).

7) Ne pas oublier de tenir à jour votre registre d'élevage.

La tenue de ce dernier est obligatoire depuis juillet 2000 (arrêté du 5 juin 2000). Augmentation et diminution du nombre de ruches dans chaque rucher, maladies décelées, traitements et produits utilisés avec, s'il y a lieu, les ordonnances correspondantes : tout doit y figurer. Ceci est particulièrement vrai pour tous ceux qui cèdent leur miel d'une façon ou d'une autre.

Les ordonnances (produits anti-varroa par exemple) et récépissés de déclarations de ruches et ruchers doivent être conservés dans ce registre d'élevage.

Par contre les rendements des récoltes ne figurent pas nécessairement dans ce document.

8) La déclaration de ruches 2016 : du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016

Nous voici fin octobre, début novembre 2016.....

Le ministère de l'agriculture souhaite que ces déclarations se fassent le plus possible par Internet. **La déclaration de ruches 2016 est à réaliser en ligne sur le site [MesDémarches](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)** (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>). Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate. Elle se fait directement sans login ni mot de passe. Cette procédure permet aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur (NAPI). **Les apiculteurs devront renseigner :**

- le nombre total de colonies d'abeilles possédées (toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation/nuclei),
- pour une meilleure efficacité des actions sanitaires, les communes accueillant ou susceptibles d'accueillir des colonies d'abeilles dans l'année qui suit la déclaration, si connues.

Pour les apiculteurs ne disposant pas de l'outil informatique, il est toujours possible de réaliser une déclaration de ruches en sollicitant un accès informatique en mairie. Pour cette campagne 2016, il sera également possible d'utiliser le Cerfa papier 13995*04 à compléter, signer et à envoyer à l'adresse : **DGAL-Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15...** ce document sera à votre disposition lors de la journée d'automne le 19 novembre.

A propos : la couleur de marquage des reines sera le **jaune en 2017**.

9) Le frelon asiatique.

N'insistons pas ici : On débattrà longuement de ce sujet le 19 novembre, lors de l'université d'automne. Peut être y aura-t-il des avancées dans la lutte commune contre ce fléau à l'issue de cette journée ?

10) Traitements anti-varroa

Cette année le GDSA-29 vous a proposé de choisir entre 3 médicaments pour lutter contre le varroa : Apivar®, Thymovar® et M.A.Q.S. ®. Vous avez pu choisir le produit que vous souhaitiez utiliser. La météo des mois d'août, septembre et octobre a été ce que nous savons : avec des journées et des nuits parfois bien fraîches et d'autres particulièrement chaudes. Ceci peut avoir eu des effets sur le nombre de varroas dans les ruches et sur l'efficacité des médicaments.

Vérifiez s'il y a des varroas résiduels dans vos ruches. Un lange graissé placé sous le plancher grillagé (ou aéré) pour récupérer les varroas qui tombent naturellement peut donner une bonne indication du taux d'infestation. Si vous trouvez plus de 1 à 2 varroas tous les deux jours après traitement penser à un traitement complémentaire en hiver. Acide oxalique ? L'ApiBioxal, médicament à base d'acide oxalique a une AMM en France.

Nous contacter si nécessaire... par mail gdsa29@apibreizh.fr ou par téléphone.

11) Dernières visites de ruches avant l'hivernage, frelons....

S'il y a encore quelques belles journées passer faire un dernier tour au rucher,

- Visite rapide.
- Grilles d'entrées placées pour éviter les entrées de petits rongeurs.
- Pièges pour frelons asiatiques. Si quelques individus piégés, chercher à repérer les nids. Détruire les nids.... Proprement... sans laisser d'insecticide disponible pour la faune sauvage. Contacter votre mairie, ou votre communauté de communes ou la FDGDON-29 :

Géraldine LE CORRE/- Conseiller technique-/*FDGDON Finistère*

*/Z.A. du Drevers/**/25 rue de la petite Vallée/**/BP 2/**/29190 PLEYBEN/*

*/mail : geraldine.lecorre@fdgdon29.com */ tel : 02 98 26 72 12

12) Assemblée Générale 2017

L'assemblée générale 2017 est prévue le samedi 4 mars. Réservez votre samedi dès maintenant.

13) Agents Sanitaires Apicoles ? NON !

Dites désormais : Techniciens Sanitaires apicoles ou TSA....

Les agents sanitaires apicoles n'existent plus depuis le 14 octobre 2014.

Ils sont remplacés par des Techniciens Sanitaires Apicoles (TSA). Les ex-ASA sont réputés avoir les compétences pour être TSA, et ce jusqu'au 31 décembre 2017 au plus tard.

L'arrêté et le décret définissant leurs compétences viennent d'être (enfin !) publiés. On en reparlera plus longuement très bientôt... peut être.

En attendant, vous êtes attendu le 19 novembre pour l'université d'automne.

Merci de vous inscrire très rapidement.

Envoyez dès maintenant vos meilleures photos pour participer au concours.